

Saint-Prime, 10 août 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 10 août 2020 au Centre communautaire Marc Garneau.

Sont présents à cette séance : Mesdames les conseillères Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau et Adrien Perron formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Assistent également à la séance: Madame Caroline Bergeron, directrice générale ainsi que monsieur Francis de la Boissière inspecteur en bâtiments.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Caroline Bergeron fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2020-155 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **2020-156 Acceptation du procès-verbal du 6 juillet 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 soit accepté tel que rédigé.

#### **2020-157 Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 10 août 2020 totalisant la somme de (factures payées) **415 975.72\$**  
(prélèvements Nos **3908 à 3934** et chèques Nos **39922 à 39938**)
- en date du 10 août 2020 totalisant la somme de (factures à payer) **194,148.39\$**  
(chèques Nos **39939 à 39989**)

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

---

**Caroline Bergeron**  
Directrice générale

#### **2020-158 Signature du protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière sous-volet 1.2 du Programme PRIMEAU Dossier 514576 – Ajout d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Monsieur Lucien Boivin, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Municipalité de Saint-Prime par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du **Programme d'infrastructures municipales d'eau** pour l'ajout d'équipements de déphosphatation à la station d'épuration; le tout selon le protocole d'entente établi par le

Ministre sous le dossier numéro 514576, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

#### **PIIA rue des Hirondelles – Dossier Annie-Claude Desmeules & Nicolas Girard**

2020-159

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Annie-Claude Desmeules et Monsieur Nicolas Girard sont propriétaires d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 2 237,6 mètres carrés sis au 75, rue des Hirondelles, situé sur le lot numéro 5 886 040 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires désirent construire une résidence avec un garage intégré;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet des requérants se retrouve à l'intérieur de la zone PIIA de la rue des Hirondelles « Règlement 2017-10 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction a été analysé par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci en fait la recommandation par la résolution 2020-15;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet respecte les objectifs et les critères prévus au règlement 2017-10;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Jacynthe Perron, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Marie-Noëlle Bhéer **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte comme PIIA le projet de construction d'une résidence avec garage intégré déposé par Madame Annie-Claude Desmeules et Monsieur Nicolas Girard (75 rue des Hirondelles) et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis de construction de la résidence.

#### **Demande à la C.P.T.A.Q. – Jérôme et Guy Girard**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2020-160

#### **Demande de dérogation mineure – Josée Simard**

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 septembre 2017, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 2017-08);

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Josée Simard est propriétaire d'un emplacement résidentiel sis au 183, avenue Albert-Perron, sur le lot 4 087 796 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Simard désire vendre sa résidence et qu'il est nécessaire de régulariser la marge latérale du bâtiment accessoire afin de finaliser la transaction;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande aura pour effet de diminuer la marge latérale Sud-Ouest du garage de 0,32 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** cet emplacement est situé en zone résidentielle 14R et que le bâtiment accessoire a été construit en 2007 suite à l'émission du permis 07-152;

**CONSIDÉRANT** la résolution No 2020-17 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2020, recommande **d'accepter** cette demande de dérogation mineure telle que présentée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est **favorable** avec la recommandation du CCU;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Madame Josée Simard pour :

- Rendre conforme l'implantation du garage à une distance de 0,68 mètre de la ligne latérale Sud-Ouest.

**Règlement No 2020-02 pour l'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration - Contrat adjugé à Excavation Unibec Inc. - Décompte progressif No 2**

2020-161

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 2, tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur *Stantec*, en date du 29 juillet 2020, relativement aux travaux d'intégration des équipements de déphosphatation à la station d'épuration, et autorise le versement d'une somme de **66 982.78\$** à l'entrepreneur *Excavation Unibec Inc.*

2020-162

**Règlement No 2020-04 pour le remplacement des conduites d'eau potable - rue Principale Phases 2 et 3 - Contrat adjugé à Les Entreprises Rosario Martel Inc. - Décompte progressif No 2**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 2, tel que vérifié par Dany Prince, ingénieur *Stantec*, en date du 24 juillet 2020, relativement aux travaux de remplacement des conduites d'eau potable - rue Principale Phases 2 et 3, et autorise le versement d'une somme de **585 448.33\$** à l'entrepreneur *Les Entreprises Rosario Martel Inc.*

2020-163

**Motion de félicitations Ferme Taillon et fils**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil donne une motion de félicitations à la Ferme Taillon & Fils de Saint-Prime pour son adhésion au projet en tant qu'entreprise agricole durable en ayant signé le Pacte agricole durable Nutrinor (PADN) Ce pacte s'inscrit dans la démarche de développement durable implantée par Nutrinor, afin de faire de la région un Leader mondial.

Nous souhaitons que la Ferme Taillon & Fils devienne un modèle en matière d'agriculture durable et qu'on s'en inspire partout dans le monde.

2020-164

**Ajournement de la séance**

À 20h47, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 31 août 2020 à 20h.

*Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Lucien Boivin, Maire**  
**Président de l'assemblée**

---

**Caroline Bergeron**  
**Directrice générale**

=====